



Confrérie des Sainfoins

Les vignes du Perreux-sur-Marne

Siège social : Hôtel de Ville, Place de la Libération - 94170 Le-Perreux-sur-Marne

CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'ÉTIQUETTES DE BOUTEILLES

Entre :

La Confrérie des Sainfoins du Perreux sur Marne

Association Loi 1901 – N° SIRET 820 979 508 00018

Siège social : Hôtel de Ville – Place de la Libération – 94170 Le Perreux sur Marne,
Représentée par Mme Sylvie Patenostre, Présidente

ci-après dénommée la Confrérie,

Et le créateur :

Nom :

Adresse :

Tel :

Mail :

Ci-après dénommé(e) l'Artiste,

Il a été convenu ce qui suit ;

1. Objet de la Convention

Cette convention définit les aspects juridiques, artistiques et pratiques des relations entre les deux parties concernées par la réalisation de l'illustration des étiquettes des cuvées du Clos des Sainfoins, vin du Perreux sur Marne, et la communication qui est faite ensuite avec ces étiquettes.

2. Étiquette réalisée chaque année par un artiste local différent

Pour sa communication sur le vin qu'elle élabore elle-même à partir du produit de ses vignes, la Confrérie a souhaité rendre hommage chaque année à un artiste local différent pour illustrer l'étiquette de ses bouteilles.

La signification d'artiste local doit être considérée au sens large car elle concerne les artistes professionnels ou amateurs ayant des attaches physiques ou sentimentales, présentes ou passées avec la ville du Perreux sur Marne.

3. Thème de l'étiquette

L'Artiste est invité(e) à laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en respectant cependant une relation avec la vigne, le vin, les autres activités de la Confrérie, l'histoire, l'identité locale.

4. NOMBRE ET NATURE DES ŒUVRES

Une seule œuvre originale par personne (pas de copie).

Les techniques suivantes sont autorisées : photographie, peinture huile, acrylique, gouache, aquarelle, pastel, encre, fusain, collage etc. et techniques mixtes.

5. Format

La nature des bouteilles impose des étiquettes de format portrait de dimensions : (l) 75mm x (h) 115mm.

Les dimensions de la zone réservée à la reproduction de l'œuvre sont : (l) 56mm x (h) 82mm.

En conséquence, les œuvres devront être directement compatibles avec ce format.

La conception de l'œuvre originale doit pouvoir supporter une réduction de ses dimensions sans pour autant nuire à la visibilité de son intention. Les étiquettes seront obtenues par réduction des photos de l'œuvre originale ou par création d'un extrait ne la dénaturant pas, qui sera obligatoirement soumise au préalable à l'accord écrit de l'Artiste.

6. Utilisation des œuvres

Les œuvres originales restent la propriété de l'artiste.

L'Artiste offre à la Confrérie le droit d'utilisation des images pour toutes ses actions de communication sur le vin du Clos des Sainfoins et sur ses activités aux conditions suivantes :

- Chaque œuvre ou extrait ne peut être associé qu'à une seule cuvée,
- Toute autre utilisation est formellement interdite sauf en cas d'autorisation écrite donnée par l'Artiste en réponse à une demande écrite de la Confrérie.
- La Confrérie peut mettre en avant l'artiste dans sa communication.
- La Confrérie est autorisée à offrir, le cas échéant, les étiquettes inutilisées à des collectionneurs.

7. Présentation officielle du vin du Clos des Sainfoins

L'Artiste présentera son œuvre originale lors d'une cérémonie organisée pour la présentation de la cuvée de l'année en présence des autorités municipales. Cette manifestation fera l'objet d'une parution dans le journal de la ville (le Perreux Notre Cité).

8. L'Artiste recevra :

- 1 tablier de la Confrérie,
- 6 bouteilles de la cuvée,
- 100 prospectus donnant d'un côté les informations générales sur la confrérie et de l'autre les informations sur l'Artiste (le contenu sera validé par l'artiste),
- 25 étiquettes.

Fait à Le Perreux-sur-Marne, le

La Confrérie des Sainfoins

L'Artiste